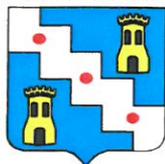


MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2 – Séance du 17 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Marielle ENGELDINGER, Liliane DENIS.

Absents excusés : Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Louis PASCUAL pouvoir donné à Richard CHERMETTE, Sophie DOURS.

Date de convocation : 12 septembre 2024

OBJET : Achat d'un terrain en espace réservé – parcelle AD 0205

Monsieur le Maire indique que la parcelle AD 0205 appartenant à Madame Anne-Claire PONCET épouse GAVREL est inscrite en espace réservé pour la commune dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 novembre 2023.

Il convient que ce terrain soit acquis afin de créer des places de parking.

Le prix de vente convenu entre la mairie et la propriétaire a été fixé à 11 660,00 €.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la vente et à régler les frais afférents à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'achat de la parcelle cadastrée **AD 0205**, au prix de **11 660,00 €**,
- **DÉCIDE** que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire dresser les actes relatifs à cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces actes en tant que représentant de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Richard CHERMETTE

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture

